

Rectorat
Division des examens et concours
Bureau des concours

- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique de l'Etat ;
- VU le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;
- VU le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
- VU le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et de certains corps analogues ;
- VU l'arrêté du 7 novembre 1985 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'éducation nationale ;
- VU l'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues ;
- VU l'arrêté du 02 février 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B ;
- VU l'arrêté du 10 avril 2024 fixant, au titre de l'année 2024, le nombre et la répartition des postes offerts aux concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B

ARRETE

Article 1: Le jury du concours commun externe pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe normale – session 2024 est arrêté comme suit :

Président :

Monsieur MONTANBAUX Nicolas, attaché principal d'administration, chef du service économie agricole et forêt, SEG, DGTM

Vice-présidente :

Madame EGALGI Karine, attachée d'administration, chargée d'études à la direction des moyens, des budgets et de l'organisation au rectorat de Guyane

Membres du jury :

Monsieur LEVARLET Victor, attaché d'administration, adjoint à la cheffe du service du contrôle administratif des collectivités à la préfecture de Guyane

Madame KAYAMARE Esthié, attachée d'administration au collège Auguste DEDE

Article 2 : Le jury du concours commun interne pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe normale – session 2024 est arrêté comme suit :

Président :

Monsieur COLLETIN Didier, attaché principal d'administration, chef du service Attractivité Mobilité Proximité au rectorat de Guyane

Vice-présidente :

Madame CALAFATIS Magali, attachée d'administration, responsable de l'Appui du Pilotage Territorial à la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse

Membre du jury :

Monsieur KANTAPAREDDY Cédric, attaché d'administration, chef du service de la formation, des concours et des voyages à la préfecture de Guyane

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie de Guyane est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Cayenne, le 10 avril 2024
Le Recteur,

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général d'Académie

Emmanuel HENRY